

Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



Réal Ménard
Maire de l'arrondissement
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement
Le 6 septembre 2011



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2010, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2011 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2012.

Je commenterai également le dernier rapport du vérificateur général de la Ville.

Avant de poursuivre, nous déposons la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les résultats financiers 2010

L'exercice financier 2010 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus brut d'un peu plus de 5,9 M\$.

En 2010, l'arrondissement a réalisé des recettes locales totalisant 3,5 M\$, soit 1,1 M\$ de plus que la cible fixée. Signe de reprise économique, les recettes encaissées pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets, qui avaient à peine atteint la cible budgétaire 2009, ont excédé de près 0,5 M\$ la cible de 2010.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, l'arrondissement a terminé l'exercice financier 2010 avec un excédent de 4,8 M\$ ou 7,0 % de son budget modifié. Élément déterminant dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire, les dépenses de déneigement ont été inférieures de 3,3 M\$ au budget prévu.

L'arrondissement a financé pour un peu plus de 2,5 M\$ de dépenses de fonctionnement à partir de ses surplus en 2010. Dans les faits, compte tenu de l'utilisation des surplus en cours d'exercice, on peut dire que l'excédent au chapitre des dépenses de fonctionnement a été de 2,3 M\$ ou 3,4 % du budget modifié. Les surplus utilisés ont notamment été affectés aux fins suivantes :

- 1,1 M\$ avant le début de l'exercice financier 2010 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2010;
- un peu plus de 1,6 M\$ en cours d'exercice, dont 0,7 M\$ pour l'embauche de personnel additionnel temporaire (entre autres émondage, tonte de gazon et surveillance de parcs), et 0,7 M\$ pour des contributions financières à des OBNL.

Le surplus net de 6,7 M\$ attribué à l'arrondissement pour l'exercice financier 2010 a été affecté, conformément à la politique en vigueur, au renflouement des réserves pour la stabilisation des coûts de déneigement (3,7 M\$), pour imprévus (1,0 M\$), pour la stabilisation des coûts en santé et sécurité au travail (0,6 M\$) et pour « Ester en justice » (0,2 M\$). Le solde a été affecté au surplus libre de l'arrondissement.

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
État des activités financières
Exercice terminé le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

	Budget original	Réel
Revenus	65 003	66 844
Dépenses de fonctionnement	66 085	63 461
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 082)	3 383
Affectations	1 082	2 533
Surplus de gestion selon budget modifié	-	5 916
Corrections - Corporatif	-	755
Surplus de gestion	-	6 671

État du surplus
Exercice terminé le 31 décembre 2010
(en milliers de dollars)

Solde au 1^{er} janvier 2010	7 310,7
+ Surplus de l'exercice financier 2009	+ 4 814,0
- Contribution à l'équilibre budgétaire 2010	- 1 081,7
- Affectations aux activités de fonctionnement	- 1 574,7
- Affectations aux activités d'investissement	-346,3
Solde au 31 décembre 2010	9 122,0

L'arrondissement a versé 3 636 \$ à ses élu-es pour 2010 en vertu du règlement RCA06-27001 « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire(esse) suppléant(e), membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La Ville centre ne nous a pas fait parvenir, pour les fins de cet exercice, la répartition de ces sommes par élu-e.

La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la Loi.

Les résultats financiers 2011

Les prévisions déposées à l'administration municipale par l'arrondissement en août dernier montrent des dépenses de fonctionnement de 73,0 M\$, supérieures de 0,9 M\$ au budget. Cet écart s'explique

essentiellement par les conditions hivernales défavorables du début de l'année.

L'arrondissement prévoit injecter près de 2,6 M\$ de ses surplus en cours d'exercice pour permettre d'assumer des besoins ponctuels. Ces affectations de surplus s'ajoutent au montant de 2,8 M\$ consenti en octobre 2010 par le conseil de façon à doter l'arrondissement d'un budget de fonctionnement 2011 à la hauteur de ses besoins. C'est donc au total près de 5,4 M\$ de dépenses de fonctionnement qui auront été financées en 2011 par le surplus accumulé de l'arrondissement.

Au chapitre des recettes locales, l'arrondissement prévoit des revenus supérieurs de 0,9 M\$ à la cible de 2,4 M\$ fixée pour l'exercice financier 2011. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus en 2010. Les recettes encaissées pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets devraient excéder de près de 0,5 M\$ la cible budgétaire de 2011.

Le budget de fonctionnement 2012

Pour l'année 2012, l'arrondissement se voit attribuer par l'administration centrale une enveloppe budgétaire de dépenses de 66,4 M\$. La cible de recettes a quant à elle été maintenue à 2,4 M\$.

L'enveloppe budgétaire de dépenses 2012 est au même niveau que l'enveloppe qui avait été consentie par la Ville pour 2011. La variation entre les enveloppes 2011 et 2012 est composée des éléments suivants :

- une augmentation de près de 0,3 M\$ correspondant à la part du Fonds de développement accordée à l'arrondissement;
- une diminution de 0,3 M\$ correspondant à la ponction effectuée dans le budget de l'arrondissement dans le cadre de la centralisation des activités de dotation.

L'arrondissement estime à près de 71,3 M\$ le budget de dépenses nécessaire en 2012 pour le maintien du niveau de services de 2011. C'est donc environ 4,9 M\$ de plus que l'enveloppe budgétaire consentie qui seront nécessaires en 2012. Comme nous le faisons depuis la création de l'arrondissement, les solutions envisagées ne doivent pas affecter le niveau et la qualité des services offerts aux citoyens de l'arrondissement et ce, sans avoir eu recours à une augmentation de taxes locales! Le scénario budgétaire final retenu prévoit donc l'atteinte de l'équilibre budgétaire recherché en recourant au surplus accumulé de l'arrondissement.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Année 2010 – Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

Le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 prévoyait des investissements nets de 26,8 M\$ financés par emprunts et plus spécifiquement 8,3 M\$ pour l'année 2010.

En plus du budget 2010 de 8,3 M\$, l'arrondissement bénéficiait d'un report budgétaire 2009 de 18,6 M\$ qui a été diminué par une contrainte budgétaire de 3,2 M\$, approuvée par le conseil municipal. De plus, au cours de l'année 2010, l'arrondissement a obtenu un budget additionnel corporatif de 1,7 M\$, soit 1,1 M\$

pour le programme de réaménagement dans les parcs, plus précisément du programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PR@M-Famille) et 0,6 M\$ pour la réfection du pavillon des baigneurs de la piscine L.-O.-Taillon. Enfin, l'arrondissement a contribué avec un montant additionnel de 0,2 M\$ au programme d'apaisement de la circulation.

Au total le budget révisé a été établi, à ce jour, à 25,4 M\$.

De ce montant, une somme de 10,5 M\$ a été réservée pour les projets suivants :

- Piscine Clément-Jetté (Centre récréosportif de Mercier-Est), 3,6 M\$
- Site Contrecoeur, 3,6 M\$
- Piscine L.-O.-Taillon, 2,2 M\$
- Parc Félix-Leclerc, 0,6 M\$
- Parc Lalancette, 0,5 M\$

Nous avons déboursé en 2010 une somme de 10,4 M\$ dans des programmes de protection des actifs de l'arrondissement, soit :

- 3,5 M\$ pour le programme de réfection routière dont 2,8 M\$ pour la réalisation des travaux prévus au budget 2010;
- 2,6 M\$ pour divers travaux de réfection d'immeubles, tels que la toiture et la verrière à la piscine intérieure Hochelaga, la réfection complète du chalet au parc Thomas-Chapais, la sécurisation et la construction d'un espace d'entreposage à la cour de voirie Dickson, la consolidation des colonnes au centre Pierre-Charbonneau, des travaux à l'aréna Clément-Jetté et la réfection des lucarnes au CCSE Maisonneuve;
- 2,2 M\$ pour le réaménagement des parcs principalement pour le réaménagement des parcs Hochelaga, Lalancette, Liébert, Louis-Riel, Saint-Aloysius et Saint-Donat;
- 1,9 M\$ pour le remplacement de véhicules et de petits équipements;
- 0,2 M\$ pour le programme des mesures d'apaisement de la circulation.

Année 2011 – Programme triennal d'immobilisations 2011-2013

L'enveloppe budgétaire 2011-2013 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 24,0 M\$, et plus spécifiquement 18,0 M\$ pour 2011.

En 2011, une somme de 10,3 M\$ du programme d'immobilisations a été consacrée à la protection de nos actifs et une somme de 7,8 M\$ a été consacrée au développement de nos actifs, comme suit :

- 7,6 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 3,5 M\$ pour le programme de dotation d'installations sportives, construction de la piscine Clément-Jetté;
- 2,2 M\$ pour la réfection routière;
- 1,9 M\$ pour le développement résidentiel Les Cours LaFontaine;
- 1,4 M\$ pour le remplacement de véhicules, dont 0,3 M\$ représenterait le budget corporatif;
- 1,2 M\$ pour la réfection de parcs;

- 0,2 M\$ pour le programme d'apaisement de la circulation.
- 0,2 M\$ pour le programme d'achat des petits équipements.

De la somme de 7,6 M\$ dans nos bâtiments, une somme de :

- 3,6 M\$ a été investie pour la réfection de diverses toitures;
- 2,0 M\$ a été investie pour la réfection de la piscine du parc L.-O.-Taillon et son aménagement extérieur; nous demandons en complément de financement une subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'ordre de 2,0 M\$;
- 1,5 M\$ a été investie pour la réfection de la maçonnerie et le drainage du toit du CCSE Maisonneuve;
- 0,5 M\$ a été investie pour la réfection du chalet du parc Lalancette.

L'enveloppe 2011 a été répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement.

Année 2012 – Programme triennal d'immobilisations 2012-2014

L'enveloppe budgétaire 2012-2014 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations est établie à 13,6 M\$, et plus spécifiquement 6,0 M\$ pour 2012.

En 2012, une somme de 4,0 M\$ du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 2,0 M\$ est consacré au développement des nos actifs, comme suit :

- 2,0 M\$ pour le programme de dotation d'installations sportives, aux fins de la construction de la piscine intérieure du parc Clément-Jetté;
- 1,5 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,1 M\$ pour la réfection routière;
- 1,0 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 0,2 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 0,2 M\$ pour le programme d'achat des petits équipements.

L'enveloppe 2012 est répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement. Comme par les années passées, l'enveloppe accordée par la Ville centre demeure, sans contredit, beaucoup trop basse pour les obligations que doit rencontrer l'arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 80), avec l'enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d'entretien des dernières décennies et ainsi d'améliorer l'état de désuétude de nos immeubles.

Le rapport 2010 du vérificateur général de la Ville au conseil municipal

Dans son rapport 2010, le vérificateur général traite de plusieurs dossiers, du projet du Quartier des spectacles aux ententes collectives d'approvisionnement, lesquels s'adressent essentiellement à la Direction générale et aux services centraux.

Deux vérifications touchent directement les arrondissements, soit la gestion des allocations automobiles et les subventions gouvernementales.

Dans le premier cas, nous appliquons déjà la plupart des recommandations émises, soit que toutes nos allocations sont officialisées par des sommaires décisionnels et qu'elles sont allouées pour des périodes définies pour en assurer un suivi à chaque renouvellement. Nous allouons nos allocations automobiles pour une période limitée à 12 mois. Nous nous assurons que toutes les pièces justificatives soient consignées au dossier à chacun de ces renouvellements, des rapports sont consignés mensuellement sur les déplacements et approuvés par le supérieur hiérarchique. Des rapports mensuels sur les déplacements déclarés sont émis et distribués à chaque mois aux gestionnaires.

Pour les subventions, nous nous assurons déjà de répondre dans les délais impartis à l'inscription de nos demandes auprès des ministères concernés, même quand ceux-ci sont extrêmement courts.

Finalement, dans le cas du Programme d'infrastructures de loisirs (PIL), nous avons suivi de très près l'évolution de nos dossiers et nous aurons réalisé, dans le cas de la piscine L.-O.-Taillon, la grande majorité des travaux avant la date limite du 31 octobre, malgré un échéancier des plus serrés. Quant à notre autre dossier, la mise à niveau du parc Félix-Leclerc, les délais toujours en cours pour obtenir les autorisations du ministère de l'Environnement pour procéder nous auront même empêchés d'initier les travaux. Ce dernier dossier sera toutefois réinscrit pour la phase II du programme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les équipements sportifs.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.